

Statistiques annuelles complémentaires concernant le travail d'étudiant

Méthodologie

Méthodologie utilisée pour les statistiques annuelles en lien avec les jobs étudiants

Contrairement à l'approche utilisée dans les statistiques trimestrielles sur le travail étudiant, basée sur les postes de travail, autrement dit sur les relations employeur-étudiant, nous comptons ici de la manière suivante :

- Le **nombre d'étudiants occupés au cours de l'année** : il n'y a pas de lien entre l'employeur et le trimestre travaillé. Ce choix a des conséquences lors de la répartition des données suivant certains critères, surtout ceux qui sont liés à l'employeur.
- Le **nombre de jobs étudiant au cours de l'année** (pour disposer de critères liés à l'employeur). Un étudiant peut exercer plusieurs jobs auprès de différents employeurs, mais tout jour ou toute heure presté(e) chez un même employeur sera regroupé(e) avec les autres jours ou heures pour générer un et un seul job étudiant au cours de l'année (il n'y a donc pas de décompte en fin d'année) et comptabilisé(e) comme tel(le). Le nombre de jobs étudiant peut ainsi être réparti suivant des caractéristiques de l'employeur (comme par exemple sa branche d'activité).

Dans les statistiques trimestrielles, le travail des étudiants est également comptabilisé, mais nous regroupons les chiffres sur une base trimestrielle. Il va sans dire que la somme du nombre d'emplois sur une base annuelle n'est pas égale à la somme du nombre d'emplois au cours des quatre trimestres.

Les données des statistiques annuelles donnent une image plus claire de la mesure dans laquelle les étudiants sont actifs par le biais du système spécial de travail des étudiants. Cependant, nous ne disposons pas de données détaillées sur l'ensemble de la population étudiante, et nous ne pouvons donc pas calculer le "degré d'occupation" des étudiants.

Nous rassemblons le tout dans plusieurs tables qui tournent autour de cinq notions qui peuvent ou non se retrouver ensemble.

4 de ces éléments sont liés aux étudiants en tant que personnes :

- nombre d'étudiants,
- nombre de jobs étudiant,
- nombre de journées de travail/d'heures de travail,
- montant des rémunérations déclarées.

En plus de ces notions, le nombre d'employeurs est inclus comme cinquième notion dans certains tableaux. Ceux-ci sont toujours répartis selon un certain nombre de critères. Les données indiquent quels tableaux sont des séries chronologiques et lesquels sont des statistiques annuelles.

Par ailleurs, depuis 2017, le nombre maximum de jours est remplacé par un nombre maximal d'heures (475). Comme les employeurs ne déclarent plus que des heures, cela provoque une rupture dans les séries temporelles.